

**AVIS DE COURSE TYPE 2025-2028 Dériveurs – Quillards – Catamarans**  
Version avril 2024

**CHAMPIONNAT SUD CATAMARAN N° 6**  
**Club Nautique de Sainte-Maxime**  
**Grade 5A**  
**11 et 12 AVRIL 2026**

### **Préambule**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

## **1 REGLES**

La compétition est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 les règlements fédéraux
- 1.3 ANNEXE Parcours départ vent de travers
- 1.4 L'ANNEXE T (Conciliation) s'applique

## **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [Tableau d'affichage](#)

## **3 COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'informations en ligne est consultable à l'adresse [Tableau d'affichage](#), et au PC terre, aire des magnotis.
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en inter-série catamarans

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une licence club FFVoile, la licence club FFVoile mention «compétition» ou «pratiquant»

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention «compétition» valide

ou

- la licence Club FFVoile mention «adhésion» ou «pratiquant» accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage à joindre à l'inscription en ligne, document en annexe 4 à l'AC.

4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne via le lien suivant : [Inscriptions](#), jusqu'au 11 avril 2026 à 12h00.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : voir paragraphe 5.1

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

<b>Classes</b>	<b>Droits d'inscription jusqu'au 7 avril à 20h00</b>	<b>Droits d'inscription à partir du 7 avril après 20h00</b>
<b>Solitaire</b>	30 €	40 €
<b>Double</b>	50 €	70 €

5.2 Autres frais

Possibilité de réserver des paniers repas, avant le 7 avril 2026 à 20h00, au tarif de 8 € / jour / personne

## 6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

<b>Date</b>	<b>De</b>	<b>À</b>
11/04/2026	9h00	12h00

6.2 Jours de course :

<b>Date</b>	<b>Toutes les classes</b>
11/04/2026	Courses
12/04/2026	Courses

6.3 Nombre de courses :

<b>Classe</b>	<b>Nombre de courses prévues</b>	<b>Courses par jour prévues</b>
C1-C3	12	6
C4	8	4

6.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 14h00 le samedi 11 avril 2026 et à 10h30 le dimanche 12 avril 2026.

6.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00

6.6 Un briefing entraîneur est prévu le samedi 11 avril à 11h00 sur l'aire des magnotis.

6.7 Un briefing coureur est prévu le samedi 11 avril à 11h30 sur l'aire des magnotis.

## 7 LIEU

7.1 L'Annexe 2 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

L'accès se fera par le parking du casino de jeu, à proximité de la plage du centre-ville de Sainte-Maxime.

7.2 L'Annexe 3 à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

## 8 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer pour les C1/C3 pourra être une banane avec marque de dégagement au vent et pour les C4, ce sera une banane sans marque de dégagement au vent.  
Pour toutes les classes, le parcours pourra être de type raid.

## 9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

9.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2 L'annexe T s'applique.

## 10 CLASSEMENT

10.1 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

10.2 Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 11 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

11.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.  
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## 12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**14 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit :

C1 : les 3 premiers

C3 : les 3 premiers

C4 : les 3 premiers

Des prix spéciaux pourront être distribués à la discrétion de l'organisation

**15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Office du tourisme de Sainte-Maxime : [04.94.55.75.55](tel:04.94.55.75.55) / <https://www.sainte-maxime.com/>

Pour toute information complémentaire :

**Béatrice JULIEN** - 04.94.96.07.80

**CLUB NAUTIQUE DE SAINTE MAXIME**

Base Nautique Paul Bausset – 21 bd Jean Moulin – 83120 Sainte-Maxime

[cnsm83021@gmail.com](mailto:cnsm83021@gmail.com)

Après présentation dans la zone d'accueil, les membres de l'organisation du Club Nautique de Sainte-Maxime guideront les concurrents vers les différents points logistiques (confirmation des inscriptions, parking, stockage des bateaux, etc...) – Plan en annexe 2

Le Président du Comité de course : Clément CARNEVALI

Le Président du Jury : Olivier MAYET

# ANNEXE 1

## ANNEXE Parcours départ vent de travers

Version au 5 novembre 2025

Les modifications ci-dessous seront appliquées lors de l'envoi de la flamme numérique N°1 sur le bateau comité, au plus tard à l'envoi du pavillon orange

**Parcours à effectuer :** Parcours T1

### Modification

**IC 6.3** Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal **sonore 2 minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

### IC 12 Le Départ :

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course au vent et le côté parcours d'une marque sous le vent du bateau comité

### Modification de RCV 17 :

Quand, au signal d'avertissement, la route vers la première marque est à environ quatre-vingt-dix degrés du vent réel, un catamaran engagé sous le vent d'un autre catamaran sur le même bord pendant les 30 dernières secondes avant son signal de départ, ne doit pas naviguer au-dessus de sa route la plus courte qui franchit la ligne de départ jusqu'à la première marque tant qu'ils restent engagés, si, de ce fait, l'autre catamaran est contraint d'agir pour éviter un contact, sauf si ce faisant, elle passe rapidement derrière l'autre catamaran.

Après le passage de la première marque, si un catamaran en route libre derrière devient engagé à moins de deux fois sa longueur de coque sous le vent d'un catamaran sur le même bord, il ne doit pas naviguer au-dessus de sa route normale tant qu'ils restent sur le même bord et engagés dans les limites de cette distance sauf si, ce faisant, il passe rapidement derrière l'autre bateau.

**Cette modification de la RCV 17 est autorisée à titre d'expérimentation par la CCA le 5 novembre 2025 pour les régates suivantes en accord avec la RCV 86.3 et sa prescription nationale :**

- Régate Téléthon Cannes Jeunesse 7 décembre 2025
- Régate de ligue Mandelieu ( Club Hobie Racing School) le 7 et 8 février 2026
- Régate de ligue Cannes ( Cannes Jeunesse ) le 28 février et 1er mars 2026
- Régate interligue à Bormes les Mimosas le 28 et 29 mars 2026
- Régate de ligue à Ste Maxime le 11 et 12 avril 2026
- Régate Coupe de la ligue à Embrun le 6 et 7 juin 2026

### Modification de RCV 26 :

#### Départ en 3mn :








Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification
3	Pavillon de classe	Un	Signal d'avertissement
2	Pavillon Noir	Un	Signal préparatoire
1	Pavillon Noir affalé	Un long	Une minute
30 secondes	Aucun	Un coup de sifflet	Début d'application RCV 17 modifié
0	Pavillon de classe affalé	Un	Signal de départ

**Modification de la RCV 29.2 :**

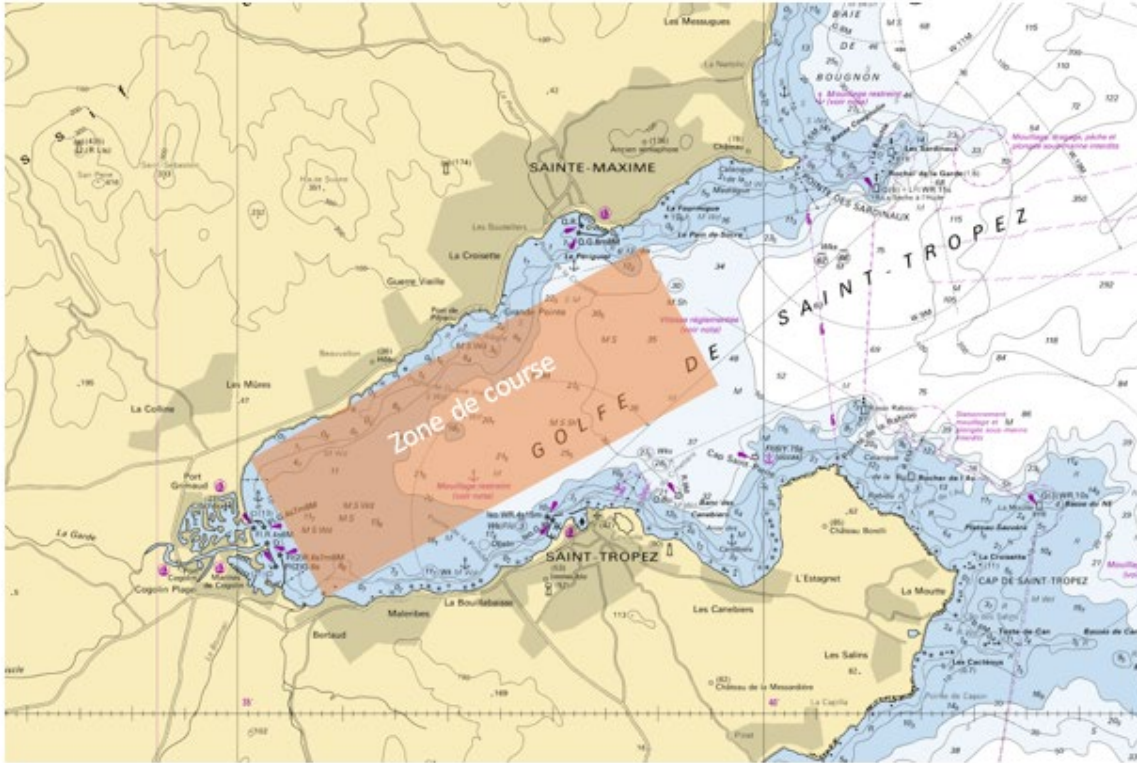
Quand, au signal de départ, le comité de course identifie un bateau ou plus qui sont du côté parcours de la ligne de départ ou ceux qui auxquels la règle 30 s'applique, le comité de course peut signaler un rappel général (envoi du Premier Substitut avec deux signaux sonores). Le signal d'avertissement pour un nouveau départ pour la classe rappelée doit être fait une minute après l'affalé du Premier Substitut (un signal sonore) et les départs pour toutes autres classes suivantes doivent succéder au nouveau départ.

## ANNEXE 2 : lieu de l'épreuve



-  Sens de circulation
-  Cale mise à l'eau sécu
-  Aire déchargement bateaux
-  Aire stockage véhicules accompagnateurs + remorques sécu (parking de la plage, rue Théodore Botrel)
-  Aire stockage catamarans
-  Aire stockage remorques catamarans
-  Aire de retournement avec remorques routières

# ANNEXE 3 : zone de courses



# ANNEXE 4

## AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

### BARREUR

Je soussigné(e), .....

autorise mon enfant, .....

à participer à la régates Championnat Sud catamarans les 11 et 12 avril 2026, organisée par le Club Nautique de Sainte-Maxime, et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

J'autorise également l'organisation à prendre toute disposition utile en cas d'accident, y compris le transport éventuel vers un établissement hospitalier.

Fait à ....., le.....

SIGNATURE DE L'UN DES PARENTS  
(mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

### EQUIPIER

Je soussigné(e), .....

autorise mon enfant, .....

à participer à la régates Championnat Sud catamarans les 11 et 12 avril 2026, organisée par le Club Nautique de Sainte-Maxime, et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

J'autorise également l'organisation à prendre toute disposition utile en cas d'accident, y compris le transport éventuel vers un établissement hospitalier.

Fait à ....., le.....

SIGNATURE DE L'UN DES PARENTS  
(mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)